

A.URBANIS33

Société à responsabilité limitée à associé unique

Au capital de 1 000 euros

Siège social : 4-6 Rue René Cassin

Immeuble Triopolis

33300 BORDEAUX

RCS BORDEAUX 837 663 905

**DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2024**

Changement de la dénomination sociale

Transfert de siège social

Modification de l'objet social



A.URBANIS33

Société à responsabilité limitée à associé unique
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 4-6 Rue René Cassin
Immeuble Triopolis
33300 BORDEAUX
RCS BORDEAUX 837 663 905

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le trente juin, à onze heures,

Au siège social à BORDEAUX,

Monsieur Guillaume TILLIET, propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la **Société A.URBANIS33**,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- Changement de la dénomination sociale,
- Transfert de siège social,
- Modification de l'objet social,
- Modification corrélatrice des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale qui prendra désormais le nom de « GT PROJECT ».

L'article 3 des statuts sera modifié en conséquence.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège social du 4-6 Rue René Cassin – Immeuble Triopolis – 33300 BORDEAUX au 35 Rue Saint Gervais – 33210 LANGON, à compter de ce jour.

L'article 4 des statuts sera modifié en conséquence.

TROISIEME DECISION

L'associé unique décide de modifier l'objet social qui sera désormais rédigé de la sorte :

« ARTICLE 2-OBJET



La société a pour objet en France et à l'étranger :

Les prestations d'assistance administrative et d'accompagnement dans les démarches immobilières et urbanistiques dans le domaine de l'immobilier, sur les biens existants et pour tout projet d'aménagement et de construction. »

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

M. Guillaume TILLIET
Gérant associé unique

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, looped 'G' followed by a vertical line and a horizontal stroke, crossing the text 'Gérant associé unique'.

